

Département du Maine & Loire

Procès-verbal d'Enquête publique

Objet :

Déclaration d'Intérêt Général et demande d'Autorisation Environnementale relatives au projet de travaux de restauration des milieux aquatiques dans le cadre du contrat territorial Èvre-Thau-St Denis

Référence:

[1] Code de l'Environnement

[2] Arrêté DIDD-BPEF-2023 N° 278 du préfet de Maine-et-Loire prescrivant la présente enquête publique.

[3] Le dossier d'enquête

Demandeur: Président du SMIB

Monsieur le Président ,

En application des textes cités en référence [1] & [2], j'ai l'honneur de porter à votre connaissance, la synthèse des observations écrites et orales recueillies au cours de l'enquête publique que j'ai menée dans le cadre d'une procédure de Déclaration d'Intérêt Général et d'une demande d'Autorisation Environnementale pour le projet cité en objet.

L'enquête prescrite par l'arrêté de référence [2] s'est déroulée selon les dispositions prévues. Elle a débuté le lundi 20 novembre 2023 et a été close le mercredi 20 décembre 2023 à 17h30. La boîte mail dédiée a été close en préfecture le mercredi 20 décembre à 17h30.

Au cours des six permanences que j'ai tenues à l'hôtel de ville de : Montrevault-sur-Èvre, dans les mairies déléguées du Fuiet et du Fief-Sauvin et dans les mairies de Trémentines et de Mauges-sur-Loire, j'ai accueilli une soixantaine de personnes. L'affluence la plus soutenue (34 visiteurs) a été enregistrée le dernier jour de l'enquête à l'hôtel de ville de Montrevault-sur-Èvre .

L'inventaire des observations écrites a été effectué pour chacun des quatre registres concernés et pour les mails, en les numérotant selon l'ordre chronologique de leur dépôt.

Dans la synthèse présentée ci-après, les observations sont identifiées et comptabilisées par registre. Il n'a pas été déposé d'observations sur le registre des communes déléguées de Montrevault et du Fief-Sauvin.

Le bilan des observations par registre est de :

- **30** pour Montrevault-sur-Èvre identifiées → **(ME 1 à ME 30)**
- **5** pour Le Fuiet identifiées → **(LF 1 à LF 5)**
- **2** pour Trémentines identifiées → **(TR 1 à TR 2)**
- **8** pour Mauges-sur-Loire identifiées → **(ML 1 à ML 8)**

Les 11 observations reçues par mail sur le site de la préfecture, sont identifiées **M 1 à M 11**. Elles sont formellement à ajouter au registre du siège de l'enquête. Deux mails reçus hors délai ne sont pas considérés.

Au bilan, je comptabilise 45 dépositions sur les registres et 11 mails, soit un total de **56 observations écrites**.

Certaines observations sont co-signées, c'est donc 70 à 80 personnes qui se sont exprimées par écrit au cours de l'enquête.

Le tableau ci-après restitue une synthèse de toutes les observations écrites classées par registre. J'ajoute un commentaire en-dessous de certaines observations, ils précisent si besoin, les commentaires attendus du SMIB.

Les 19 questions suscitées par les observations écrites sont précisées dans la synthèse, elles sont numérotées 1 à 19.

De plus, l'analyse du dossier et la synthèse de mes échanges verbaux avec le public me conduisent à poser sept questions supplémentaires. Elles sont numérotées 20 à 26 et consignées à la suite du tableau ci-après.

Synthèse des Observations

Questions pour le SMIB

Commentaires du commissaire enquêteur

Référence observations	Déposants	Synthèse des dépositions Questions
REGISTRE de MONTREVAULT-sur-EVRE		
ME 1	M. Moreau Serge Fief-Sauvin	Secteur de l'Abriard Page 5 : Souhaite conserver le busage qui sert de passage entre 2 champs 1. Question : est-ce envisageable ?

ME 2	M. Maugeais Dominique St Pierre Montlimart	<p>Il demande des travaux supplémentaires (busage et 2 mares) dans le secteur du Moulin Moreau, (planche 3 page 40 de l'atlas)</p> <p>2. Question : est-ce envisageable ?</p> <p>Il note le ratio du coût des études complémentaires dans le secteur et interroge sur la procédure de réalisation des études sur les étangs et les chaussées.</p> <p>3. Les études complémentaires sont-elles incluses dans les travaux de la présente enquête ou seront-elles validées dans le cadre d'un autre programme ?</p> <p>Concernant la libre circulation des sédiments, il propose d'intervenir en amont avec des plantations dans les pentes ou dans le haut des côteaux herbeux.</p> <p>L'enquête publique ne devrait pas se tenir avec autant d'incertitudes sur les études complémentaires et sans visibilité sur les coûts ultérieurs engendrés.</p> <p>L'état actuel de l'Èvre et de ses affluents ne justifie pas une « utilité publique »</p> <p>Il pense que l'indicateur 3 de satisfaction des usagers décrit en page 91 ne sera pas représentatif.</p> <p>Il pense que les demandes de dérogations pour espèces protégées seront inévitables.</p>
<p><i>Le questionnement sur les études complémentaires est récurrent, ce sujet qui concerne les étangs est important pour le public, il convient que la réponse du SMIB soit claire.</i></p>		
ME 3	M. Bodet Le Fuilet	<p>Concerné par des travaux sur La Trézenne (page 23 & 29) il demande à être contacté rapidement pour les aménagements prévus (clôtures).</p> <p>4. Préciser quand M. Bodet pourra être contacté.</p> <p>Il s'interroge sur la priorité donnée à ces travaux par rapport à d'autres budgets pour la cantine notamment !</p>
<p><i>Il convient d'expliquer le contexte des subventions et budgets car l'observation sur la priorité des dépenses est récurrente.</i></p>		
ME 4	M. Emeriau St Pierre Montlimart	<p>Il est concerné par le secteur du Pont Laurent, et s'interroge sur le timing des études complémentaires, et regrette de n'avoir pas reçu d'information .</p>
<p><i>La demande s'inscrit dans la question N°3, la réponse devra préciser si elle est globale pour toutes les études complémentaires ou s'il y a lieu de répondre par secteur.</i></p>		
ME 5	M. Antier St Pierre Montlimart	<p>Exploitant sur les bords de l'Èvre il est concerné par les travaux. Il a eu l'information de l'enquête publique par un collègue, il aurait apprécié recevoir une information personnelle.</p>
<p><i>Cette observation est récurrente , il convient d'expliquer les choix de communications convenus pour cette enquête et les raisons qui ont conduit le SMIB à ne pas faire une information personnalisée.</i></p>		

ME 6	M. Abline ST Rémy	Il est propriétaire et refuse à ce titre les travaux prévus pour supprimer un busage à la « Boue » et interroge le SMIB sur qui entretiendra après les travaux.
<p><i>En l'absence de précisions sur le secteur de travaux concerné il est difficile au commissaire de les localiser.</i></p> <p><i>Il est précisé dans le dossier (page 65/330) qu'après les travaux, l'entretien sera à la charge du propriétaire riverain ou du propriétaire des ouvrages.</i></p> <p><i>Si le SMIB arrive à localiser l'endroit il pourra commenter l'observation et à cette occasion, faire un rappel sur les droits et devoirs des propriétaires ainsi que sur les dispositions prévues dans le dossier pour l'entretien après les travaux.</i></p>		
ME 7	M. Gouleau Montrevault	Il rappelle que certains aménagements existants ont pour but d'améliorer l'exploitation des terrains. Il considère que l'exécution de travaux par la collectivité sur des terrains privés n'est pas autorisée car il n'y a pas de servitude publique. En tout état de cause l'indemnisation d'éventuels préjudices est selon lui à prévoir.
<p><i>Ce type d'observation a été assez récurrent, notamment verbalement lors des permanences.</i></p> <p><i>Le SMIB doit ici rappeler les obligations légales, notamment celles qui seraient induites par la DIG, il pourra aussi préciser les dispositions qu'il compte mettre en œuvre.</i></p>		
ME 8	M. Dupont Le Fuilet	Il constate la suppression de son étang dans le programme des actions prévues sur La Trézenne, il ne comprend pas les raisons et demandent des explications.
<p><i>Espérant que le SMIB localisera l'étang de M. Dupont, il pourra alors répondre à ses questionnements.</i></p>		
ME 9	M. Morinière La Chapelle Aubry	Il manifeste son désaccord sur les travaux car ils sont un retour en arrière de 40 ans, ils sont inutiles et coûteux. L'argent serait mieux utilisé pour les routes.
<p><i>Pas de commentaire</i></p>		
ME 10	M. Samson	Il apporte son soutien à l'observation de M. Morinière, jugeant les travaux inutiles et trouvant que l'argent serait mieux utilisé ailleurs.
<p><i>Pas de commentaire</i></p>		
ME 11	M. Aligon St Rémy	<p>Il note que le dossier fait référence (Page 7 de la note non technique) à une activité agricole (2010) qui est aujourd'hui dépassée.</p> <p>Il demande que les conséquences des travaux sur l'élevage soient évaluées et note une communication insuffisante.</p> <p>5. L'évaluation des conséquences des travaux sur l'agriculture est-elle envisageable ?</p> <p>6. Préciser les actions de communication prévues vis-à-vis du monde agricole.</p>
<p><i>Ces questionnements sont récurrents</i></p>		

ME 12	M. Morillon	<p>Pêcheur et ancien stagiaire au SMIB, il connaît bien le bassin et les milieux, il fait plusieurs remarques et propositions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La migration des poissons n'est pas prioritaire, l'anguille est déjà bien présente. La reproduction du brochet est utopique, la passe à poisson ne s'impose pas, il faudrait réaménager le marais du Tertre. - Les actions devraient prioriser l'Èvre amont qui concentre les causes de la dégradation des eaux. Malgré deux SAGES la qualité de l'eau se dégrade. - Il aurait fallu prioriser les éléments les plus perturbants. - Il faudrait plus d'actions pour limiter les pollutions diffuses en agissant sur les sorties de drains ou en plantant des haies en concertation avec les exploitants. - Les eaux pluviales urbaines doivent être décantées dans des zones tampons.
<p><i>Il est rapporté ici des éléments qui remettent partiellement en cause les choix stratégiques du SMIB (intervention sur des secteurs les plus épargnés et les têtes de bassin)</i></p> <p><i>Il est fait certaines propositions sur lesquelles il serait intéressant que le SMIB se positionne.</i></p>		
ME 13	M. Guery St Rémy	<p>Il s'étonne de la suppression des busages au village de la Boue, il regrette de ne pas avoir été informé.</p>
<p><i>Cette observation est à traiter avec ME6</i></p>		
ME 14	M. Blain & M. Jolivet Mauges-sur-Loire	<p>Les observations sont déposées au nom du groupe politique « Un nouvel élan à Mauges-sur-Loire » qui regroupe 14 personnes nommées.</p> <p>Le groupe en remarque générale, trouve qu'une seule permanence sur le territoire de Mauges-sur-Loire est insuffisante en regard de l'étendue des cours d'eau sur son territoire.</p> <p>Il émet plusieurs observations et pose quelques questions sur l'Èvre aval :</p> <ol style="list-style-type: none"> 7. Quelle suite est donnée à l'étude menée entre 2017 & 2019 sur les 5 dernières chaussées de l'Èvre aval ? 8. Sur quelle base a été estimé le coût des études complémentaires (1 057 000€) ? 9. Que signifie l'effacement total ? Plus globalement, comment se positionne la CLE sur les ouvrages de l'Èvre aval ? 10. Préciser les travaux prévus sur la chaussée du Marillais, et expliquer l'avis de marchés publics en cours et son chevauchement calendaire par rapport à l'enquête publique en cours ? 11. Comment est pris en compte le classement récent des « promontoires de Loire » incluant ND du Marillais et la confluence de l'Èvre ? <p>Concernant la Thau, le groupe soutient les actions proposées notamment sur la Houssaye, mais demande un programme d'actions plus volontariste vis-à-vis de la déconnexion des plans d'eau.</p>
<p><i>Le groupe aborde avec légitimité des sujets de son territoire.</i></p>		

<p><i>Pour certains sujets sensibles (plans d'eau et chaussées) le contexte est plus politique.</i></p> <p><i>Concernant le choix d'une seule permanence sur la commune de Mauges-sur-Loire : la question s'est posée, mais considérant que les travaux se concentraient à l'ouest du bassin, la couverture du territoire de Montrevault-sur-Èvre a été privilégiée. Le rapport du nombre d'observations (8 à Mauges/Loire et 35 à Montrevault-sur-Evre et ses communes déléguées) consolide les choix.</i></p>		
ME 15	M. Gaudin St Pierre Montlimart	<p>Au nom de l'Amicale des propriétaires des Moulins de l'Èvre, la déposition rappelle l'article L 214-17 et cite l'extrait qui concerne la nécessité de prévoir le transport des sédiments et la migration des poissons migrateurs.</p> <p>Il est rappelé que le seul poisson migrateur identifié sur l'Èvre est l'anguille ce qui lui vaut son classement en zone 2.</p> <p>Pour l'Amicale, les dispositions prises avec le SMIB répondent au transport des sédiments et l'anguille migre actuellement naturellement</p>
<p><i>Le présent contrat territorial ne prévoit pas de travaux sur les chaussées de moulins. Les réponses aux questions de l'observation précédente ME14 pourront apporter des précisions sur ce sujet.</i></p>		
ME 16	M. Martin H. St Pierre Montlimart Mme Martin Olga Beaupréau	Propriétaire du moulin de Billon, ils déposent et signent la lettre de l'Amicale des Moulins de l'Èvre (cf. observation précédente ME15)
ME 17	M. Martin H. Mme Martin Olga	Propriétaire du moulin de Billon ils reprennent les éléments de la lettre de l'Amicale des Moulins de l'Èvre (cf. observation précédente ME15 & ME 16)
<p><i>Deux observations ME 16 & 17 ont été déposées séparément par les mêmes personnes sur le même sujet, à un moment où il y avait une certaine affluence en permanence. Logiquement ME16 aurait dû être annexée à ME17 et ne faire qu'une observation.</i></p>		
ME 18	M. Drouet St Rémy	<p>Il regrette d'avoir été informé de l'enquête seulement par hasard.</p> <p>Il est concerné par une étude complémentaire sur un plan d'eau (cf. page 17 de l'atlas).</p> <p>Il demande à être présent à cette étude.</p> <p>Il précise que la faune et la flore sont installées, qu'il n'y plus de pompage et qu'il s'agit d'une réserve incendie pour les pompiers.</p> <p>Les budgets seraient mieux utilisés ailleurs (route, bâtiments publics).</p>
<p><i>La diffusion de l'information d'une enquête publique sur un aussi grand territoire est compliquée, le SMIB a positionné 44 panneaux, en plus des informations légales dans la presse et en mairie.</i></p>		
ME 19	M. Mary	<p>La planche 2 de l'atlas montre des travaux (prévus en année 1), de reméandrage du cours d'eau avec une ouverture du milieu. Une question se pose alors :</p> <p>12. Que deviennent les zones comprises entre l'ancien et le nouveau lit, occupation du sol et propriété ?</p>
<p><i>La même question se pose dans une configuration identique dans le secteur Evre amont .</i></p>		

ME 20	M. Suttau Le Fief-Sauvin	Concerné par des travaux sur l'Abriard (page 2 & 4 de l'atlas) il considère que les éléments du dossier d'enquête sont insuffisants pour qu'il puisse donner un « avis favorable »
ME 21	M. Moreau Le Fief-Sauvin	Concerné par des travaux sur l'Abriard (page 6 de l'atlas), il ne comprend pas et/ou ne partage pas les objectifs du rehaussement du lit car cela risque de boucher les drains. Il pense que la qualité de l'eau ne sera pas améliorée. Il demande une information des propriétaires et des exploitants avant toute intervention.
ME 22	M. Bouyer SCEA Brevere	Concerné par des travaux dans le bassin de l'Abriard (page 1 de l'atlas), qui concerne plusieurs plans d'eau utilisés pour l'irrigation en tout ou partie. Il précise certains éléments sur l'état et l'utilisation actuels de ces plans d'eau, et pense qu'il y aura des conséquences sur la viabilité de l'exploitation.
<i>Ce témoignage illustre les enjeux des travaux sur les retenues. Il rejoint les questions posées par ailleurs sur l'évaluation des conséquences sur les exploitations.</i>		
ME 23	M. Lechat	Il s'oppose à tous travaux sur l'Abriard considérant que les travaux vont détruire son caractère sauvage. Il propose d'intervenir en priorité sur la STEP de Villeneuve.
ME 24	MM. Menard H et A Le Fief-Sauvin	Concernés par des travaux sur l'Abriard (pages 1 à 4 de l'atlas) ils considèrent que les éléments du dossier sont insuffisants pour se positionner. Il est nécessaire de prévoir des rencontres individuelles pour comprendre et améliorer le projet.
ME 25	MM. Rothureau Eric Rothureau T et M. Lechat	Membres d'un club de moto-cross, ils s'inquiètent des travaux prévus à proximité de leur terrain de compétition. Ils craignent que les fossés perturbent l'utilisation du circuit et l'accès du public.
<i>Une rencontre entre le SMIB et l'association doit s'organiser pour confirmer les craintes et si besoin prévoir des solutions palliatives.</i>		
ME 26	M. et Mme Redureau Montrevault	Propriétaires et locataires dans le secteur de l'Abriard (page 2 de l'Atlas), ils s'opposent au projet de « zone humide » car ceci va perturber l'exploitation (déplacement des clôtures, modification des zones et des surfaces de pâturage)
<i>Cette observation semble rejoindre l'observation ME 19, mêmes travaux sur le même secteur. La réponse à la question n°12 vaudra donc pour cette observation.</i>		
ME 27	M. Charrier Le May sur Evre	L'observation concerne les travaux prévus à la page 36 de l'Atlas dans le secteur du May-sur-Evre, il semble qu'ils pourraient impacter un circuit de randonnée utilisé par piétons et VTT situé au nord-est de La Trolière.

		Il est demandé de conserver un passage à sec pour les piétons et un passage à gué pour les VTT.
<i>Ce point est à vérifier et à préciser par le SMIB</i>		
ME 28	M & Mme Redureau pour Mme Cousin	Par cette observation, il est porté à connaissance qu'une zone humide naturelle située en page 2 de l'atlas sur la propriété de Mme Cousin n'apparaît pas sur les plans.
<i>Ce point est à vérifier et à préciser par le SMIB</i>		
ME 29	M. Vincent Montrevault	<p>Le rapporteur de cette observation (ancien élu) se dit porteur des craintes de plusieurs propriétaires riverains qui ont manifesté leurs inquiétudes. Il attire l'attention sur deux sujets principaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il y a un grand besoin d'information pour apaiser les craintes, des cellules locales pourraient soutenir le SMIB dans cette tâche. - La remise en cause d'aménagements anciens mis en place pour l'assainissement des terrains surprend. <p>Certaines actions : Action supplémentaire – aménagements anti-transfert – suppression de seuil , sont à préciser et à expliquer.</p> <p>Il faudra enfin aborder la question des droits de puisage qui sont vitaux pour les exploitations.</p>
<i>On retrouve tout ou partie des points évoqués ici dans d'autres observations. La demande d'information est maintes fois soulevée. Le sujet du puisage et plus largement des prélèvements est probablement plus global et mérite une information spécifique.</i>		
ME 30	M. Bonneau Montrevault	<p>Il exprime son étonnement de remettre en cause un plan d'eau qui a été construit il y a 30 ans en respectant toutes les conditions. Son très bon état actuel ne justifie pas sa suppression .</p> <p>Il s'étonne du manque d'information préalable.</p> <p>Il demandera des compensations si le projet devait se réaliser.</p>
<i>Déposée en fin de permanence sous enveloppe et par une autre personne, le secteur concerné par le plan d'eau n'est pas précisé. Le SMIB saura sans doute le localiser et le cas échéant apporter des précisions.</i>		
REGISTRE DU FUILET		
LF 1	M. Drouet Le Fuilet	Concerné par des travaux sur La Trézenne (pages 23, 25 et 28 de l'Atlas) il s'interroge sur la remise en fond de vallée (franchissement des animaux) , la suppression des peupliers, les ouvrages anti-transfert et le devenir des clôtures.
LF 2	M. Pasquier ST Rémy	<p>Cette observation fait état du manque d'information manifeste des propriétaires, plusieurs défaillances observées sont citées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pas d'affichage sur la commune de St Rémy - Seulement une quinzaine de plaquettes déposées à la mairie du Fuilet pour 46 exploitants.

		<ul style="list-style-type: none"> - Travaux et enquête non évoqués dans le magazine trimestriel de Montrevault-sur-Evre paru en juillet et en octobre 2023. - Pas de contact individuel avec les propriétaires concernés par les destructions de plans d'eau et la création de mares - Pas d'édition du bulletin SMIB depuis le N°11 de septembre 2022. <p>Ceci pourrait donner l'impression d'une volonté de cacher de dissimuler !</p>
<p><i>L'absence d'affichage dans le bourg de St Rémy peut s'expliquer par le fait que cette commune déléguée n'avait été retenue comme lieu d'enquête. Par contre, plusieurs panneaux ont été mis en place sur les cours d'eau à l'ouest du bourg.</i></p> <p><i>L'observation d'une communication insuffisante est largement rapportée dans plusieurs observations, le SMIB pourra expliquer la situation et présenter des actions de communication.</i></p>		
LF 3	M. Chèné Le Fuiet	<p>Malgré un entretien régulier du ruisseau dont il est riverain propriétaire, il est relaté un cas d'inondation récent.</p> <p>Il est demandé de prévoir des aménagements pour retenir ou dévier les eaux de pluie dans le secteur de la menuiserie du déposant.</p> <p>13. Le SMIB connaît-il cette situation ? Des solutions sont-elles du ressort de ses compétences et si oui comment et quand peut-il agir ?</p>
<p><i>A suivre ..</i></p>		
LF 4	M. Antoni GAEC du Grand Gas	<p>Le déposant interroge le SMIB sur le déroulement des travaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Possibilité de déplacer un ouvrage de franchissement - Possibilité de clôture avec grillage à moutons
<p><i>Le secteur concerné n'est pas localisé dans la déposition , le SMIB pourra chercher à le localiser à partir des coordonnées du déposant.</i></p>		
LF 5	Pétition de 12 habitants du bourg du Fuiet	<p>Une douzaine d'habitants réagissent au projet de détruire la peupleraie située dans le bourg du Fuiet.</p> <p>Les peupliers contribuent à la qualité de leur environnement, ils souhaiteraient les conserver ou à défaut les remplacer.</p> <p>Ils expriment plusieurs questions :</p> <p>14. Age des peupliers ?</p> <p>15. Projet de replantation si oui, quelle espèce d'arbre ?</p> <p>16. Entretien du ruisseau et des abords (poubelles ..)</p>
<p><i>La requête des riverains est bien exprimée et est compréhensible. Le SMIB devra peut-être consulter la commune pour répondre sur certains points.</i></p>		
<p>REGISTRE DE MAUGES-sur-LOIRE</p>		
ML 1	Maire délégué de Bourgneuf en Mauges	<p>Les travaux localisés sur la planche 4 du secteur des Moulins (page 50) concernent directement le bourg de Bourgneuf, le maire délégué interroge donc le SMIB sur les travaux, les ouvrages alentours, et l'entretien du St Denis entre les étangs. Il insiste sur l'importance du St Denis pour l'écoulement des eaux pluviales du bourg.</p>

<i>Le SMIB pourra apporter les éléments complémentaires en réponse.</i>		
ML 2	M. Bureau	Cette observation se recoupe avec celle déposée ci-dessus (ML 1)
ML 3	M. Albert La Pommeraye	Le propriétaire d'un terrain au lieu-dit la Houssaie s'adresse au président du SMIB au sujet des travaux prévus dans le secteur sur le ruisseau la Houssaie. Il manifeste son désaccord.
<i>Les termes de cette observation n'ont pas lieu d'être commentés.</i>		
ML 4	M. Pasquier La Pommeraye	Propriétaire de plusieurs parcelles au lieu-dit le Vaujou, des travaux supplémentaires sont prévus dans le secteur (cf. page 21 de l'Atlas). Il s'exprime pour signifier au SMIB son désaccord pour que ces travaux se fassent sur ses parcelles privées.
<i>Dont acte, le refus est clairement exprimé, il semble n'y avoir aucune place pour la négociation. La position et la réaction du SMIB est attendue .</i>		
ML 5	M. et Mme Mahé La Pommeraye	Propriétaire d'un terrain au lieu-dit La Houssaie ils contestent la finalité des travaux, évoquant la destruction des milieux. Ils demandent une réunion avec le syndicat pour en discuter. Ils rappellent que l'accord du propriétaire est nécessaire pour intervenir sur une propriété privée.
<i>La partie de l'observation qui évoque l'impact des travaux sur les milieux (faune, flore) est intéressante mais elle n'est pas assez développée et trop peu argumentée. Je laisse le SMIB réagir.</i>		
ML 6	??	Constat d'un manque de panneaux d'information.
ML 7	M. Bretault	Connaissant bien le ruisseau de la Houssaie , il n'y a pas utilité à intervenir. Les fonds pourraient être consacrés ailleurs.
ML 8	M. Gaudichet La Pommeraye	Ancien exploitant dans le secteur de La Houssaie, les travaux prévus ne se justifient pas , ils pourraient aggraver les risques d'inondation. Par contre, il serait utile de prévoir un bassin de rétention en cas d'orage.
<i>La mobilisation des propriétaires du secteur de La Houssaie mérite que le SMIB réagisse globalement sur ce secteur. Si le bon état actuel de la biodiversité est confirmé, il convient peut-être de faire un bilan avantages/inconvénients d'une intervention dans ce secteur !</i>		
REGISTRE DE TREMENTINES		
TR 1	M. Morinière Andrezé	Il remarque que les aménagements réalisés entre 2006 et 2008 sur le ruisseau du Graau sur le site de La Morinière ne sont plus fonctionnels par défaut d'entretien. Il demande que les travaux couvrent la remise en état du site avec

		<p>l'alimentation du lavoir et que des dispositions soient prises pour l'entretien régulier du site. Cinq photos jointes montrent l'état du site.</p> <p>17. Cette demande est-elle dans les compétences du SMIB ? Si oui comment peut-elle être satisfaite ?</p>
<p><i>La demande est clairement exprimée et bien argumentée par des photos.</i></p>		
TR 2	M. et Mme Metayer Vezins	<p>Concernés par des travaux de reméandrage (page 9 de l'Atlas), ils veulent connaître le devenir de la bande située entre l'ancien et le nouveau lit du cours d'eau (propriété et éventuelle compensation).</p>
<p><i>La situation et la question posée rejoignent celles de l'observation ME 19 et la question N°12.</i></p>		
<p>MAILS RECUS SUR LE SITE DE LA PREFECTURE</p>		
M 1	M. Mainterot	<p>Elu à Mauges/Loire il transmet un avis sur l'enquête. Cet avis, élaboré en bureau municipal soulève trois observations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il faut une meilleure concertation avec les propriétaires, riverains et usagers. - Les documents mis à disposition du public ne sont pas assez précis sur le contenu des travaux et sur le « qui fait quoi » - Les conséquences éventuelles sur l'activité agricole doivent être évaluées. <p>Il émet un avis réservé sur le dossier.</p>
<p><i>Les deux premiers sujets se retrouvent largement dans les observations du public. La demande d'évaluation des conséquences sur l'activité agricole se retrouve dans l'observation ME 11 la réponse à la question N°5 devrait apporter les éléments attendus.</i></p>		
M 2	M. Adam	<p>Elu à Mauges/Loire , maire délégué de St Laurent de la Plaine, il transmet un avis sur l'enquête. Cet avis, élaboré en bureau municipal soulève trois observations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il faut une meilleure concertation avec les propriétaires, riverains et usagers. - Les documents mis à disposition du public ne sont pas assez précis sur le contenu des travaux et sur le « qui fait quoi » - Les conséquences éventuelles sur l'activité agricole doivent être évaluées. <p>Il émet un avis réservé sur le dossier.</p>
<p><i>Même commentaire que pour M 1</i></p>		
M 3	M. Michaud	<p>Elu à Mauges/Loire, maire délégué de St Florent-le-Vieil, il transmet un avis sur l'enquête. Cet avis, élaboré en bureau municipal soulève trois observations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il faut une meilleure concertation avec les propriétaires, riverains et usagers. - Les documents mis à disposition du public ne sont pas assez précis sur le contenu des travaux et sur le « qui fait quoi » - Les conséquences éventuelles sur l'activité agricole doivent être évaluées. <p>Il émet un avis réservé sur le dossier.</p>

<i>Même commentaire que pour M 1</i>		
M 4	Mme Gabory	Elue à Mauges/Loire, maire déléguée du Marillais, elle transmet un avis sur l'enquête. Cet avis, élaboré en bureau municipal soulève trois observations : <ul style="list-style-type: none"> - Il faut une meilleure concertation avec les propriétaires, riverains et usagers. - Les documents mis à disposition du public ne sont pas assez précis sur le contenu des travaux et sur le « qui fait quoi » - Les conséquences éventuelles sur l'activité agricole doivent être évaluées. Elle émet un avis réservé sur le dossier.
M 5	M. Tessier Le Fuilet	Concerné par une étude complémentaire sur l'étang dont il est propriétaire au Fief-Sauvin, il explique que la configuration des lieux rendrait les travaux très difficiles, il demande à connaître la justification des travaux.
<p><i>A priori seul l'étude complémentaire est inscrite dans le programme objet de la présente enquête, les éventuels travaux seraient réalisés ultérieurement. Plusieurs observations similaires concernent des situations identiques.</i></p> <p><i>Le SMIB précisera et complètera ce commentaire</i></p>		
M 6	Mme Moreau La Pommeraye	Elue à Mauges/Loire, maire déléguée de La Pommeraye, elle transmet un avis sur l'enquête. Cet avis a été élaboré en bureau municipal soulève trois observations : <ul style="list-style-type: none"> - Il faut une meilleure concertation avec les propriétaires, riverains et usagers. - Les documents mis à disposition du public ne sont pas assez précis sur le contenu des travaux et sur le « qui fait quoi » - Les conséquences éventuelles sur l'activité agricole doivent être évaluées. Elle émet un avis très réservé sur le dossier.
M 7	Mme Robichon	Elue à Mauges/Loire, elle transmet un avis sur l'enquête. Cet avis, élaboré en bureau municipal soulève trois observations : <ul style="list-style-type: none"> - Il faut une meilleure concertation avec les propriétaires, riverains et usagers. - Les documents mis à disposition du public ne sont pas assez précis sur le contenu des travaux et sur le « qui fait quoi » - Les conséquences éventuelles sur l'activité agricole doivent être évaluées. Elle émet un avis très réservé sur le dossier.
M 8	M. Piton	Elu maire de Mauges/Loire, il transmet un avis sur l'enquête. Cet avis, élaboré en bureau municipal soulève trois observations : <ul style="list-style-type: none"> - Il faut une meilleure concertation avec les propriétaires, riverains et usagers. - Les documents mis à disposition du public ne sont pas assez précis sur le contenu des travaux et sur le « qui fait quoi »

		<ul style="list-style-type: none"> - Les conséquences éventuelles sur l'activité agricole doivent être évaluées. <p>Il émet un avis très réservé sur le dossier.</p>
M 9	M. Bouyer	<p>Il s'étonne du manque d'information des personnes concernées par les travaux.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il trouve que la carte des cours d'eau est « hasardeuse ». - Les travaux de rehaussement du lit pourraient boucher les drains. - La déconnexion des étangs aurait des conséquences sur l'élevage qui contribue à l'entretien des paysages.
M 10	FNE France Nature Environnement Anjou	<p>La FNE qui dit n'avoir pu consacrer le temps nécessaire à une analyse approfondie du dossier émet trois remarques qui suscitent quelques questions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elle s'interroge sur la nécessité d'une nouvelle étude sur le bassin de l'Èvre alors qu'une étude a été réalisée en 2018. 18. Préciser l'intérêt des 2 études . - Constatant que seuls 4 ouvrages seront effacés sur un linéaire de 909 kms, le projet aurait pu être plus ambitieux. Elle demande à connaître l'existence légale de ces ouvrages et à ce qu'aucune mesure ne soit financée sur ces tronçons. 19. Préciser l'existence légale des 4 ouvrages . - Elle fait remarquer que les nombreuses mesures prévues pour informer et sensibiliser seront sans impact direct sur le milieu aquatique. <p>Elle émet un avis favorable sur l'ensemble du projet.</p>
<p><i>Les remarques de la FNE me paraissent pertinentes, le SMIB doit apporter les éléments de réponse en regard de chaque remarque.</i></p>		
M 11	Mme Schubert Mauges-sur-Loire	<p>La déposition porte des observations sur quatre sujets :</p> <ul style="list-style-type: none"> - « L'effacement total » envisagé sur 4 ouvrages de l'Èvre aval conduirait à un abaissement du niveau de l'eau et aurait des conséquences importantes sur la faune et la flore (coccinelle, martin-pêcheur, castor, aulne glutineux) - La continuité écologique entre l'Èvre et la Loire pourrait être remise en cause. - Le projet porte un coût élevé des études, les actions ne sont pas claires, les riverains et le public en général ne sont pas assez informés. - La prise en compte du classement du site « Promontoires de la Loire » n'apparaît pas.
<p><i>Les remarques rejoignent en partie celles de l'observation ME 14, les réponses aux questions N° 7 à 11 devraient apporter des éléments.</i> <i>En complément, le SMIB devra préciser la définition de « effacement total » et les impacts éventuels sur la faune et la flore.</i> <i>Le risque d'une rupture de la continuité écologique entre l'Èvre et la Loire sera commenté.</i></p>		

Questions du commissaire enquêteur

Afin de me permettre de conclure l'enquête et d'émettre un avis motivé pour la DIG d'une part et sur la demande d'autorisation environnementale d'autre part, j'ajoute plusieurs questions à celles issues des observations du public.

➤ Précisions concernant le contrat territorial

20. Pourquoi le contrat ne prévoit aucune action sur l'Avresne qui coule à l'ouest du territoire et dont la masse d'eau est identifiée en « Mauvais état » ?

21. Les travaux supplémentaires non réalisés dans ce contrat seront-ils reportés dans un projet suivant ?

22. Une ligne budgétaire couvre un volet « animation », préciser : le contenu des animations, la périodicité , l'organisation (lieux, public ...)

➤ Concernant la DIG et le refus des propriétaires pour réaliser les travaux :

Plusieurs propriétaires évoquent l'intention de refuser l'accès des terrains privés, vous anticipez ces refus dans le dossier en prévoyant des actions supplémentaires qui se substitueraient aux travaux non effectués du fait de ces refus.

J'ai besoin d'y voir clair entre les droits et les devoirs du SMIB et des propriétaires si la DIG est décidée par le préfet, et pour cela je vous demande de :

23. Préciser ce qu'autorise et n'autorise pas la DIG dans ce domaine.

24. Préciser en regard de la réponse ci-dessus, la règle appliquée par le SMIB pour les travaux ainsi que pour les études complémentaires qui ne nécessitent pas d'intervenir physiquement sur le terrain.

25. Préciser si l'article L 215-18 du code de l'environnement s'applique et si oui comment pensez-vous le faire appliquer.

➤ Concernant la demande d'autorisation environnementale :

La destruction des habitats lors des travaux me semble insuffisamment évoquée, alors que le public fait état, pour certains secteurs, d'une faune et d'une flore bien établie.

26. Afin de pouvoir faire un bilan avantages/inconvénients de certains travaux, sur le lit mineur notamment, je vous demande de détailler ce volet en précisant le délai de reconstitution des habitats. Le secteur de la Houssaie pourra servir d'exemple

+++++++

Le présent procès-verbal pose 26 questions au maître d'ouvrage, 19 émanent des observations du public et 7 du commissaire enquêteur .

Selon les modalités du code de l'environnement et de l'arrêté d'enquête [2] vous disposez de 15 jours à compter d'aujourd'hui pour m'adresser vos observations.

Dans ce cadre, je vous invite à répondre aux questions exprimées ci-dessus et à compléter mes commentaires autant que nécessaire pour apporter au public qui s'est exprimé, les éléments qu'il attend.

Je vous propose d'insérer vos éléments de réponse dans la version « word » de ce document.

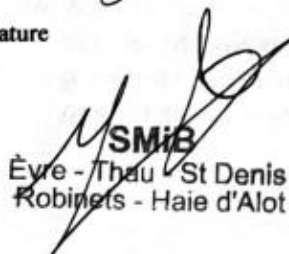
Bertrand Monnet
Commissaire Enquêteur
Le 27 décembre 2023



Je soussigné Yannick Senéchal.....représentant le demandeur, accuse réception du présent procès-verbal et reconnaît être en possession de toutes les observations déposées sur les registres et par mails.

Le: 28 Décembre 2023

Signature



SMiB
Èvre - Thau - St Denis
Robinefs - Haie d'Alot